



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 29
Voix favorables : 29
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29/06/2021

DELIBERATION
n° CA 2021 - 71
Complément aux tarifs du FCV2A pour 2021-2022

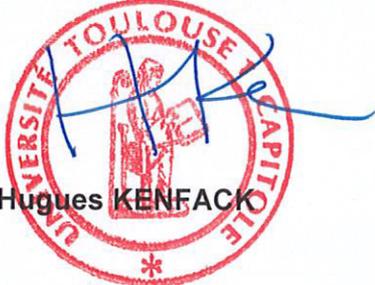
Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-3

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article unique :

Le complément aux tarifs 2021-2022 des formations proposées par le service de Formation Continue, Validation des Acquis et Apprentissage, annexé à la présente délibération, est adopté.

Le président du conseil d'administration,


Hugues KENFACK

ANNEXE
Complément aux tarifs du FCV2A pour 2021-2022

DU « Conduire et animer la transition des territoires »	2 800 € Accessible aux étudiants dans la limite des places disponibles : 1 400 €
--	---